



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Commune de RIEUPEROUX  
Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION N°5

Approuvé le :

Exécutoire le :



Date :

Le président de la  
Communauté de  
Communes

M. LE MEIGNEN

PLU approuvé à l'élaboration par délibération du Conseil Municipal le 21  
Juillet et 2005  
Révision simplifiée n°1 et 2; Modification n°1 approuvées le 15 décembre 2006  
Révisions simplifiées n°3, 4 et 5; Modification n°2 approuvées le 16 septembre  
2008  
Modification simplifiée n°1 approuvée le 07 septembre 2009  
Révision simplifiée n°6 approuvée le 30 mars 2012  
Modification n°3 approuvée le 23 mai 2012  
Modification n°4 approuvée le 18 décembre 2018  
Modification simplifiée n°2 approuvée le 14 décembre 2020

Echelle 1/5 000

REGLEMENT GRAPHIQUE

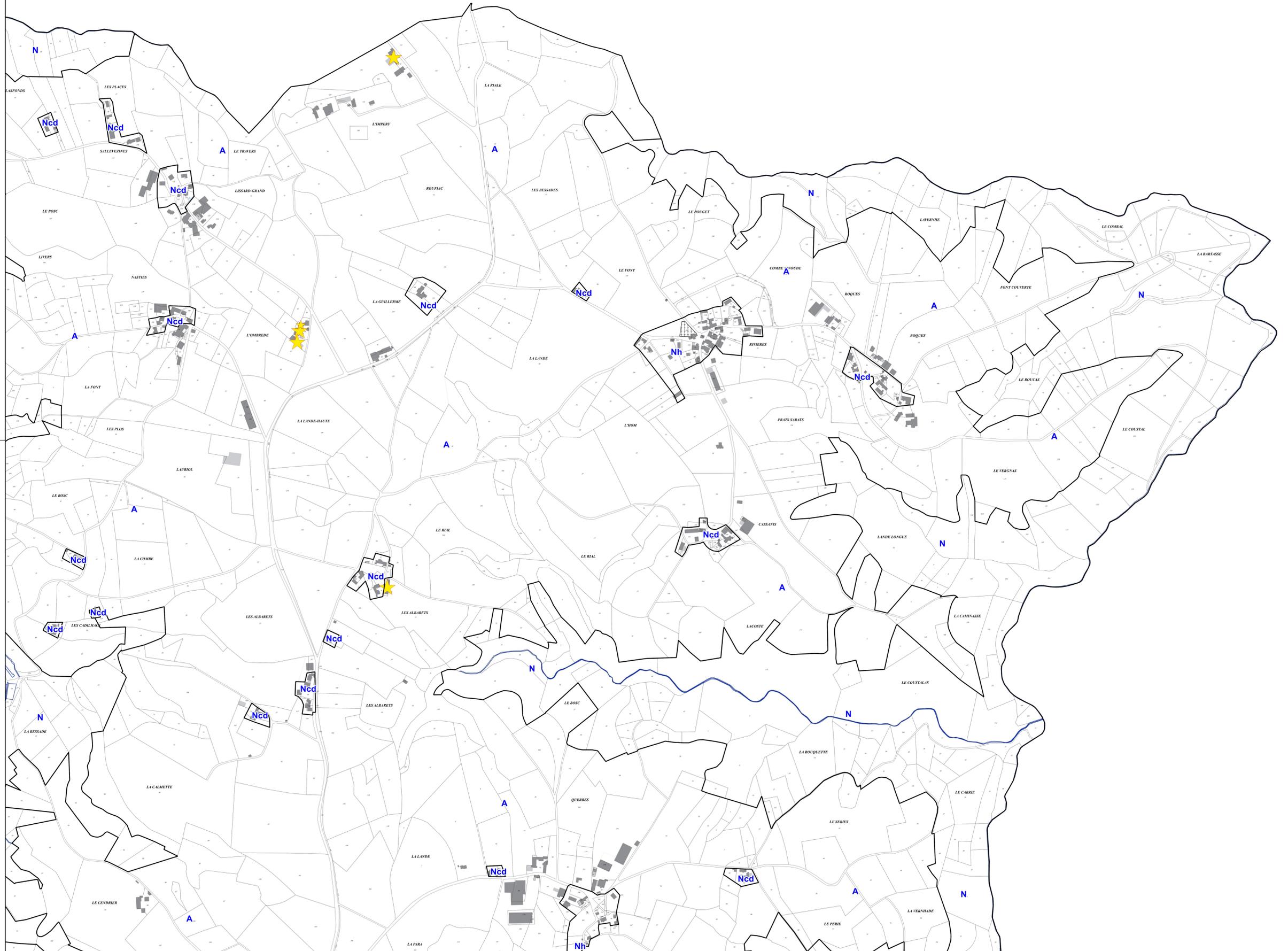


Zonage

- UA : Zone urbaine correspondant aux centres-anciens
- UB : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UT : Zone urbaine à caractère d'activités touristiques et sportives
- UX : Zone urbaine à caractère d'activités artisanales, de services, commerciales ou industrielles
- UXa : Secteur urbain à caractère d'activités artisanales générant peu de nuisances
- AU1 : Zone à urbaniser
- AU1t : Zone à urbaniser à caractère d'activités touristique ou sportives
- AUX1 : Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'activités artisanales, de services, commerciales ou industrielles
- AUX1a : Secteur à urbaniser à caractère d'activités artisanales générant peu de nuisances
- AU2 : Réserve foncière à urbaniser après modification du P.L.U.
- A : Zone de protection agricole
- N : Zone naturelle
- Ncd : Secteur occupé par des hameaux ou des écarts où il est prévu de ne permettre que l'agrandissement; le changement de destination, les travaux sur l'existant et les annexes.
- Nh : Secteur où se mêlent habitat et agriculture qui doivent pouvoir exister et se développer sans créer de contraintes mutuelles

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Ensemble du bâtiment désigné pour un changement de destination



Liste des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface
ER n° 1	Réalisation d'une desserte à caractère urbain	Commune	800 m <sup>2</sup>
ER n° 2	Réalisation d'un cheminement piéton	Commune	1 000 m <sup>2</sup>
ER n° 3	Réalisation d'une voie de desserte et de contournement du bourg	Commune	20 000 m <sup>2</sup>
ER n° 4	Réalisation d'un équipement d'assainissement collectif	Commune	13 000 m <sup>2</sup>
ER n° 5	Réalisation d'un équipement d'assainissement collectif	Commune	7 500 m <sup>2</sup>